

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 4 mai à vingt heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 27 avril 2023, étaient présents :

Madame Géraldine JEROME – Madame Annick CAUSEL – Madame Laurence PAPONNET – Madame Céline BAUSSAY - Madame Cécile DUPAS - Monsieur Jean-Louis JONQUET – Monsieur Denis GUYNOUARD – Monsieur Jean BARDEAU - Monsieur Cédric REGEON – Monsieur Jean-Luc TESSIER - Monsieur Patrick BOUYER, formant la majorité des membres en exercice.

Madame Laurence PAPONNET a été désignée secrétaire de séance.

1 – Travaux SDEG 16 – Remplacement horloge.

Madame la Maire informe le conseil qu'elle a sollicité le SDEG de la Charente (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz) afin de solutionner le dysfonctionnement de l'éclairage public touchant certaines rues de la commune.

Le SDEG propose de remplacer l'horloge mécanique par une horloge astronomique au coffret de commande d'un poteau d'éclairage public. Le montant de cette opération s'élève à 949,86 € TTC dont 270,41 € à charge pour la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de réaliser cette dépense,
- Charge Madame la Maire de signer tous les documents afférents à cette opération.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2 – Compte administratif 2022.

Madame la Maire donne lecture du courrier du président du SDEG 16.

Les communes adhérentes peuvent bénéficier du relamping (changement de la lampe à décharge par une source à LED). Cette opération s'inscrit dans le programme de « fonds vert » qui subventionne cette opération à hauteur de 40 %, le SDEG subventionne lui aussi 40 % du coût des travaux et 20 % reste à la charge de la collectivité, soit 40 euros par lampes.

Madame la Maire a pris l'attache du SDEG afin de connaître son éligibilité à cette opération. Sur 54 lanternes sur le territoire communal, seuls 13 points lumineux, au maximum, sont concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de demander un devis au SDEG de la Charente concernant les 13 lampes éligibles,
- Sollicite un devis pour changer toutes les autres lampes en un éclairage LED.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

3 – Demande de subvention.

Madame la Maire donne lecture du courrier de l'association « les lutins malins » sollicitant une subvention communale. Cette association regroupe des assistantes maternelles qui se réunissent avec les enfants qui leur sont confiés pendant la période scolaire dans les locaux sis à Saint Amant de Boixe. Son but est de sociabiliser les enfants afin de faciliter leur entrée à l'école maternelle, en proposant des activités manuelles, diverses et variées, corporelles et sensorielles et des sorties.

Madame la Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de voter une subvention d'un montant de 150 euros en faveur de l'association « les lutins malins »

Par ailleurs, Madame la Maire relaie la demande du « Club Nos Villages » afin que la commune participe à l'achat de matériel avec les trois associations communales, la commune étant aussi utilisatrice des biens achetés.

En l'occurrence, il s'agit de l'acquisition d'une friteuse par le Club Nos Villages d'un montant de 777,59 €, soit 194,39 euros pour la commune.

De même, le Comité des fêtes de Xambes souhaite acheter un percolateur ; la participation communale serait de 50 euros environ.

Une discussion s'engage entre les conseillers.

A l'issue de ces échanges, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de participer à l'achat de la friteuse,
- décide de verser une subvention d'un montant de 194,39 euros au Club Nos Villages qui a réglé l'intégralité de la dépense.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

4 – Commission attribution « Bar/Restaurant ».

Madame la Maire fait un point sur la situation de Madame DUPAS concernant le Bar Centum Bené.

Madame la Maire propose aux conseillers d'établir des critères de sélection des futurs repreneurs du bar. L'expérience, le cursus professionnel, le projet d'activité et d'animation, le délai de reprise sont des points importants à prendre en compte.

Madame la Maire a rédigé un tableau avec les différents candidats à la reprise.

Une discussion s'engage et quatre candidats sont sélectionnés et seront reçus par les conseillers.

5 – Finalisation du « petit marché Xambois », 12 mai 2023.

Madame BAUSSAY annonce qu'il y aura 10 producteurs présents. Tout est organisé. Rendez-vous au 12 mai 2023.

6 – Questions diverses.

Monsieur JONQUET donne lecture du sommaire du prochain journal communal.

Madame PAPONNET fait un point sur la campagne de stérilisation.

Madame PAPONNET s'interroge sur la possibilité d'organiser la frairie sur le terrain habituel sis Tras le Breuil. En effet ce terrain va être vendu. Monsieur BOUYER, propriétaire de ce dernier, donnera la réponse vers la mi-mai sur sa disponibilité.

Monsieur JONQUET demande quand est prévu la réouverture de l'église dans le cadre du patrimoine roman. Madame CAUSEL répond qu'elle sera ouverte la semaine suivante.

Monsieur JONQUET informe le conseil que le 2 juillet prochain une visite sera organisée dans le cadre d'un Atelier « Balade à la découverte de l'eau → Patrimoine historique et naturel » au niveau du lavoir.

Madame la Maire souhaite organiser le 2 juin prochain la fête des voisins réunissant toutes les Xamboises et Xambois vers 19 heures place de la salle des fêtes. Chaque convive apportera « son panier » afin de se restaurer et l'apéritif sera offert par la commune.

Madame la Maire suggère l'idée d'organiser un vide dressing pour les adultes dans la salle des fêtes. Cette manifestation pourrait avoir lieu entre le 6 et le 20 octobre prochain.

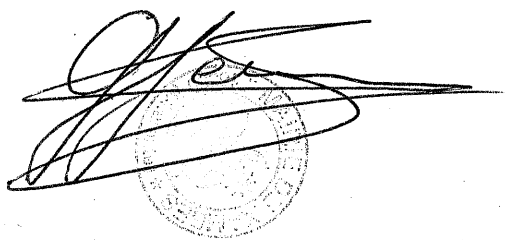
7 – Compte-rendu de réunions.

Madame CAUSEL et Monsieur TESSIER ont assisté le 20 avril dernier à la commission économique, tourisme et agriculture de la Communauté de Communes Cœur de Charente.

Séance levée à 23 heures 31 minutes

La Maire
Géraldine JEROME

La Secrétaire
Laurence PAPONNET



Les Membres du Conseil Municipal